

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2109

29 août 2013

### SOMMAIRE

25 Capitol S.A. ....	101188	Eurocar Diffusion Sarl .....	101231
Achilles Holdings 2 S.à r.l. ....	101189	IBS Asset Management B.V., Luxembourg Branch .....	101229
AdB, Almanach de Bruxelles .....	101189	in-edit S.à r.l. ....	101230
African Management Group Holding S.A. .....	101193	Maalten SC .....	101195
Agas Asellum Holding S.A. ....	101193	Murat S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial .....	101212
Agas Asellum Holding S.A. ....	101193	Naxara SA .....	101232
AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg .....	101189	New Technology of Development S.à r.l. .....	101192
Agilis Engineering S.A. ....	101189	Os Serranos S.à r.l. ....	101216
Agilis Engineering S.A. ....	101189	PEERMONT FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	101213
AI Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	101193	PEF V Information Technology II S.à r.l. .....	101197
AI Commitment LatAm (Luxembourg) II Holding S.à r.l. ....	101190	Pharus Management Lux S.A. ....	101214
AI Reliance Investments (Luxembourg) II S.à r.l. ....	101190	Rocel S.A. ....	101218
AI Reliance Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	101194	Saint-Paul Luxembourg S.A. ....	101186
Alaurin Investments S.A. ....	101194	Salisbury Hill S.à r.l. ....	101187
Alba S.A. ....	101191	SMBC Nikko Investment Fund Manage- ment Company S.A. ....	101186
Alpha Private Equity Fund 6 Management Company .....	101192	Société Fiduciaire S.A. ....	101190
AltaFund Value-Add I .....	101192	Stidia S.A. ....	101186
Altercap II .....	101194	Swan Holding S.à r.l. ....	101186
Altercap II - B .....	101191	Taingaped Holding S.A. ....	101221
Altercap Investment I S.C.A. SICAR ....	101193	Team CLS S.A. ....	101222
Altercap Investment I S.C.A. SICAR ....	101194	Thalweg Holding S.A. ....	101187
Alza Imo Invest S.A. ....	101190	Thalweg Holding S.A. ....	101187
Alza Imo Invest S.A. ....	101191	Thalweg Holding S.A. ....	101187
AmCo Immobilière Lux S.A. ....	101192	UBS (Luxembourg) S.A. ....	101232
Aon Global Risk Consulting Luxembourg .....	101194	UID Finance .....	101186
Aon Global Risk Consulting Luxembourg .....	101188	Universal Strategy Fund .....	101216
Areion Fund .....	101191	Vesalius Biocapital Holdings S.A. ....	101223
Arepo BZ S.à r.l. ....	101226	Winch Italy Holdings 1 S.à r.l. ....	101187
Eco-Maison S.A. ....	101225	WSB 1 Grundstück S.A. ....	101188
		Yeto Holding S.A. ....	101188
		Yeto S.A. ....	101188

**Stidia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 155.208.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093662/9.

(130114269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 39.615.

Le bilan au 31 Mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093652/9.

(130114284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Saint-Paul Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093631/9.

(130114212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Swan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 124.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013093667/10.

(130114665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**UID Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 47.134.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 juillet 2013*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, un nouvel administrateur:

- Monsieur Claude ZIMMER, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg. Dorénavant le nombre des administrateurs est de trois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 09.00 heures.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Le Bureau

Isabelle SEIGNERT / Roland WEBER / Claude ZIMMER

*Scrutateur / Secrétaire / Président*

Référence de publication: 2013093711/17.

(130113987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Thalweg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.644.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 15 avril 2013. Pierre LENTZ.

Référence de publication: 2013093689/9.

(130114309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Thalweg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.644.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 15 avril 2013. Gerdy ROOSE.

Référence de publication: 2013093690/9.

(130114309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Thalweg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.644.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mes fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Claude SCHMITZ.

Référence de publication: 2013093691/10.

(130114309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 112.774.

**EXTRAIT**

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094695/16.

(130114892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Winch Italy Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 157.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094703/10.

(130115793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Yeto Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 51.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094727/9.

(130115185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Yeto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 51.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094728/9.

(130115182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**WSB 1 Grundstück S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 141.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094712/9.

(130115641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**25 Capitol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094740/10.

(130115872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 31.670.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des associés tenue à Luxembourg le 21 juin 2013*

L'Assemblée Générale nomme ERNST & YOUNG Luxembourg, 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 MUNSBACH, comme réviseur d'entreprise indépendant.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée élit comme gérants: Monsieur Laurent NIHOUL et Monsieur Jean-Michel BRIOT, tous deux demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg pour une période indéterminée. L'Assemblée prend note du changement d'adresse professionnel d'un des gérants, Monsieur Fabrice FRERE: 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Aon Global Risk Consulting Luxembourg  
In abbeviata "AGRC Luxembourg"

Référence de publication: 2013094767/17.

(130115063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AdB, Almanach de Bruxelles, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013094756/10.  
(130115544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Achilles Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 216.125,88.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013094753/10.  
(130115593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 28.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013094779/10.  
(130115731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Agilis Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 146.306.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 04 juillet 2013*

Le mandat de commissaire de EASIT SA n'est plus renouvelé. G.T. Fiduciaires S.A. - 19, rue de Bitbourg à L-1273 Luxembourg, RCSL n° B 121.820, est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
EASIT S.A

Référence de publication: 2013094780/12.  
(130114934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Agilis Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 146.306.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
EASIT SA  
Signature

Référence de publication: 2013094781/12.  
(130114935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AI Commitment LatAm (Luxembourg) II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 177.756.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 2 juillet 2013, la nomination de Madame Myriam DELTENRE née le 16 février 1963 à Arlon en Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 à Guerlange en Belgique en tant que gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094784/12.

(130115662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AI Reliance Investments (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 177.817.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 2 juillet 2013, la nomination de Madame Myriam DELTENRE née le 16 février 1963 à Arlon en Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 à Guerlange en Belgique en tant que gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094785/12.

(130115660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Société Fiduciaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 101.175.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 juin 2013*

Siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet au 28 juin 2013, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

*Administrateurs, Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs, de l'Administrateur délégué et du Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Monsieur Alain BARTHOLME, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale constate le changement de siège du commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée, MGI FISOGEST SARL a son siège au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013093654/20.

(130114522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.259.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de la fonction d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Beatriz Garcia.

Référence de publication: 2013094800/10.

(130115382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 130.389.

—  
**EXTRAIT**

Le conseil d'administration a pris note de la démission de monsieur Jean Philippe CLAESSENS de son poste d'administrateur avec effet au 15 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 4 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013094819/15.

(130115789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Altercap II - B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.079.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 27 juin 2013*

Le mandat de la société Deloitte Audit Sàrl ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce est des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013094792/14.

(130115076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.259.

—  
Le siège social de la société ALZA IMO INVEST S.A., RCS B 118.259, sis au 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 25 juin 2013.

Le Contrat de domiciliation entre la société ALZA IMO INVEST S.A. et l'Etude d'Avocats Beatriz Garcia est dénoncé avec effet au 25 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013094798/13.

(130114778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Alba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 124.076.

—  
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013094788/12.

(130115151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AmCo Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 107.328.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094764/9.

(130115561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Alpha Private Equity Fund 6 Management Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.626.871,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 161.408.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.

*Pour: ALPHA PRIVATE EQUITY FUND 6 MANAGEMENT COMPANY SARL*

Société à responsabilité limitée

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013094761/13.

(130114827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2013, les actionnaires de la société 'AltaFund Value-Add I' ont décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young Luxembourg en leur fonction de réviseur d'entreprises agréé de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013094762/12.

(130115114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**New Technology of Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 211, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 74.216.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements rendus en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

NEW TECHNOLOGY OF DEVELOPMENT S.à r.l. avec siège social à L-1221 Luxembourg 211 rue de Beggen de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 juillet 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Florence SCHWARTZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013093528/20.

(130114578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**African Management Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.570.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094776/10.

(130115713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094777/9.

(130115868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Agas Asellum Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.956.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094778/9.

(130115869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AI Commitment LatAm (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.718.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 2 juillet 2013, la nomination de Madame Myriam DEL-TENRE née le 16 février 1963 à Arlon en Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 à Guerlange en Belgique en tant que gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094783/12.

(130115663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Altercap Investment I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.671.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2013*

- Le mandat de la société Deloitte Audit Sàrl, ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013094793/14.

(130115099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Altercap II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 155.350.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013094790/10.

(130115020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Altercap Investment I S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.671.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013094794/11.

(130115100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094787/10.

(130115243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AI Reliance Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 177.839.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 2 juillet 2013, la nomination de Madame Myriam DEL-TENRE née le 16 février 1963 à Arlon en Belgique, résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 à Guerlange en Belgique en tant que gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094786/12.

(130115661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 31.670.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aon Global Risk Consulting Luxembourg  
In abbeviata "AGRC Luxembourg"

Référence de publication: 2013094768/11.

(130115064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Maalten SC, Société Civile.**

Siège social: L-8035 Strassen, 17, rue des Muguets.  
R.C.S. Luxembourg E 5.118.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le 25 juin 2013

Acte sous seing privé,

Entre:

1) MAGALOX SA, Société de Participations Financières au capital de 31.000,- euros, avec siège social à L8035 Strassen, 17 rue des Muguets, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B61452, représentée par son Administrateur Unique, Madame Catherine Altenbourger.

2) Monsieur François-Xavier Tassin de Nonneville

Lesquels ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil, ainsi que par les présents statuts, qu'ils constituent entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la détention, l'entretien de véhicules terrestres à moteur.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra cautionner toutes opérations relatives au crédit objet et/ou pouvant le favoriser.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre. Cette dénonciation devra sous peine de nullité être faite par lettre recommandée à la poste.

Le ou les associés restant auront le droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «MAALTEN SC.»

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre 2. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent (EUR 100,00) euros représenté par 100 parts sociales de un (EUR 1,00) euros chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) MAGALOX SA, prénommé . . . . .	80 parts sociales
2) François-Xavier Tassin de Nonneville, prénommé . . . . .	<u>20 parts sociales</u>
Total: . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cent (EUR 100,00) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés au prix accepté entre eux. La cession se fait conformément aux dispositions de l'article 1690 nouveau du Code Civil.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur de marché. Cet accord n'est pas nécessaire si la transmission en cas de mort est faite par voie de succession au conjoint survivant ou aux héritiers réservataires. Si aucun accord n'est trouvé entre les différentes parties en ce qui concerne la valeur de la part sociale ou des parts sociales concernées, celle-ci sera déterminée sur base d'une expertise.

Dans pareil cas chaque partie désignera un expert qui eux nommeront un troisième expert destiné à les départager en cas de désaccord sur valeur de la ou des parts sociales.

Si le ou les associés restant ne veulent cependant pas acquérir les parts sociales destinées à la vente respectivement transmises à un héritier qui n'est ni conjoint survivant, ni héritier réservataire, ils peuvent désigner un tiers agréé par eux pour la reprise des parts sociales proposées à la vente respectivement transmises par voie de succession selon des dispositions de l'alinéa précédent.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé ou de refus de désignation un tiers agréée par eux pour la reprise des parts sociales proposées à la vente respectivement transmises par voie de succession.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion de nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément aux dispositions de l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens lui appartenant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité, la faillite la liquidation judiciaires ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société. Elle continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés pour faire valoir leurs droits.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### Administration et Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

**Art. 11.** Les associés se réunissent en assemblée générale chaque fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital le requièrent.

**Art. 12.** Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication de l'ordre du jour.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des parts émises est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée au moins de trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

**Art. 15.** L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital social et de la division afférente en parts sociales, de dissolution, de fusion ou de scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

**Art. 16.** Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2013.

La gérance établira au 31 décembre de chaque exercice un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du Grand-Duché de Luxembourg dont seul les tribunaux sont compétents.

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement du siège social de la société.

### Dispositions générales

**Art. 20.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les dispositions de la loi modifiée du 15 août 1915 sur les sociétés trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 650,-euros.

#### Publicité - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité prévues par la loi et de faire procéder à l'immatriculation de la Société.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à 17 rue des Muguets, L8035 Strassen.

2. Le nombre de gérants est fixé à un:

L'assemblée nomme comme gérant, François-Xavier Tassin de Nonneville, sise 17 rue des Muguets L8035 Strassen

3. Le gérant a pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle pour tout montant.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature dans le cadre de l'objet social, de faire tous actes de disposition ou d'administration, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Fait le 25/06/2013, en 2 originaux, chaque associé reconnaissant avoir reçu une copie de l'exemplaire original.

Les signatures doivent être précédées de la mention manuscrite «lu et approuvé» et «bon pour pouvoir».

Pour MALAGOX SA

Mr Xavier d Nonneville / Mme Catherine Altenbourger

Référence de publication: 2013097111/139.

(130118122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

### PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 677.425,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June,

before us Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Polish Enterprise Fund V, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3718637 ("PEF"), which holds 10,350 class A shares in the Company,

duly represented by Mr Serge BERNARD, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. 5E Direct Invest (Cyprus) Ltd., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Griva Digeni 115, Trident Centre, 3101 Limassol, Cyprus and registered with the Registrar of Companies of Nicosia under number HE 103385 ("5E"), which holds 1,650 class B shares in the Company,

duly represented by Mr. Serge BERNARD, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

(collectively referred to as the "Shareholders")

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the holders of the entire share capital of PEF V Information Technology II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated by a notarial deed drawn up on 16 August 2006 by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, having a share capital of EUR 300,000, with registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.314 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1406, page 67448, dated 17 December 2005 (the "Company"). The Articles were most recently amended by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen on 29 December 2005 and published in Mémorial C, number 702, page 33659, dated 6 April 2006.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To amend article 6 of the Articles of the Company in order that the Company may repurchase its own shares such that the amended article 6 shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital of may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

The Company shall have power to redeem its own shares.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply. It being understood that if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price."

2. To approve the repurchase by the Company of all of the 1,650 class B shares in the Company, which are held by 5E, having a nominal value of EUR 25 each (the "Repurchased Shares") and to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 41,250 so as to reduce it from its current amount of EUR 300,000 to EUR 258,750 by the cancellation of the Repurchased Shares.

3. To acknowledge the resignation of Richard Seewald as category B manager of the Company with immediate effect.

4. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 418,675 in order to increase from its current amount of EUR 258,750 to EUR 677,425 by issuing 16,747 new class A shares with a nominal value of EUR 25 each and having the rights and obligations set out in the articles of association of the Company, subscribed for and fully paid up by PEF by a contribution in kind consisting of a claim that the PEF holds against the Company representing a contribution of an aggregate amount of EUR 418,675.

5. To set the amount of the Company's subscribed capital at EUR 677,425 and to create 10 classes of shares and to convert the 27,097 existing class A shares into 500 class A shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,955 class B shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,955 class C shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,955 class D shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,955 class E shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,955 class F shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,955 class G shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,955 class H shares of a nominal value of EUR 25 each, 2,956 class I shares of a nominal value of EUR 25 each and 2,956 class J shares of a nominal value of EUR 25 each.

6. To amend and restate the articles of association of the Company.

7. To reclassify with immediate effect (i) Florence Bastin, category A1 manager, (ii) Rafal Bator, category A1 manager, and (iii) Tadeusz Galkowski, category A2 manager, as managers without reference to a specific category.

8. To confer power to the board of managers to implement the above resolutions.

9. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles of the Company in order to that the Company may repurchase its own shares such that article 6 shall now read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the Company may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

The Company shall have power to redeem its own shares.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution, it being understood that if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption

may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply."

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to

(i) repurchase by the Company all of the 1,650 (one thousand six hundred fifty) class B shares in the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, from 5E (the "Repurchased Shares") and

(ii) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 41,250 (forty-one thousand two hundred fifty euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euros) to EUR 258,750 (two hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euros) through the cancellation of the Repurchased Shares held by the Company. The repurchase of the Repurchased Shares is documented in a share repurchase agreement entered into between the Company and 5E.

PEF, being the only other shareholder of the Company, acknowledges and agrees with said share repurchase and share capital reduction and agrees not to have the shares which it holds in the Company similarly repurchased at this time.

Upon the taking of such resolution, 5E, no longer holding any shares in the Company and thus no longer a shareholder of the Company, exited the meeting. PEF, as the sole shareholder of the Company pursuant to such resolution (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"), proceeded to take the following resolutions:

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Richard SEEWALD as category B manager of the Company with immediate effect and grants him conditional discharge with it being understood that his full discharge will be decided upon in relation to the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2012.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 418,675 (four hundred eighteen thousand six hundred seventy-five euros) in order to raise it from its present amount of EUR 258,750, (two hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euros) subsequent to the second resolution above, to EUR 677,425 (six hundred seventy-seven thousand four hundred twenty-five euros) by issuing 16,747 (sixteen thousand seven hundred forty-seven) new class A shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each (the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the articles of association of the Company (the "Articles"), subscribed for and fully paid up by PEF by a contribution in kind consisting of a claim that PEF hold against the Company representing a contribution of an aggregate amount of EUR 418,675 (four hundred eighteen thousand six hundred seventy-five euros) (the "Contribution in Kind").

#### *Subscription of the New Shares*

PEF declares to subscribe to the ownership of the New Shares for an aggregate amount of EUR 418,675 (four hundred eighteen thousand six hundred seventy-five euros) and to fully pay up such New Shares by the Contribution in Kind in the aggregate amount of EUR 418,675, (four hundred eighteen thousand six hundred seventy-five euros) which amount is entirely allocated to the share capital of the Company.

#### *Documents evidencing the valuation of the Contribution in Kind*

The value of the Contribution in Kind has been calculated and evaluated at EUR 418,675 on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

1. a valuation report from PEF dated 16 April 2013 stating the valuation and ownership of the Contribution in Kind as of 16 April 2013;
2. a valuation report from the management of the Company dated 16 April 2013 certifying the valuation of the Contribution in Kind as of 16 April 2013.

#### *Effective implementation of the contribution*

PEF hereby declares that:

- it has the power to make the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be transferred to it/him/her;
- the Contribution in Kind is hereby assigned and transferred to the Company; and
- the transfer of the Contribution in Kind to the Company will be effective from the date of the present notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at EUR 677,425 (six hundred seventy-seven thousand four hundred twenty-five euros) and to create 10 (ten) classes of shares having the rights set out below and to convert the 27,097 (twenty-seven thousand ninety-seven) existing class A shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five) each into:

- 500 (five hundred) class A shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class B shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class C shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class D shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class E shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class F shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class G shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,955 (two thousand nine hundred fifty-five) class H shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each;
- 2,956 (two thousand nine hundred fifty-five) class I shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each; and
- 2,956 (two thousand nine hundred fifty-five) class J shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles of the Company such that they will now read as follows:

### **"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "PEF V Information Technology II S.a r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

#### **2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **3. Art. 3. Object.**

3.1 The purpose for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of sale, transfer, exchange or otherwise, or have developed these securities and patents.

3.3 The Company may borrow in any form whatever and may grant to its affiliates or to its shareholders any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

#### **4. Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

### 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at six hundred seventy seven thousand four hundred twenty five euros (EUR 677,425) represented by:

- (1) 500 (class "A" shares (the "Class A Shares"); last to be reimbursed
- (2) 2,955 class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) 2,955 class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) 2,955 class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) 2,955 class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) 2,955 class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) 2,955 class "G" shares (the "Class G Shares");
- (8) 2,955 class "H" shares (the "Class H Shares");
- (9) 2,956 class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- (10) 2,956 class "J" shares (the "Class J Shares");

with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of Shares are outlined in the present Articles.

5.2 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be reserved and attached to the holders of such Shares.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The capital of the Company may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

The Company shall have power to redeem its own shares.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution, it being understood that if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding; no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding; no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding; no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## **Chapter III. - Management**

### **8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

### **9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

### **11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

### **12. Art. 12. Meeting of the board of managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

## **Chapter IV. - General Meeting of shareholders**

### **13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V. - Business year

### 14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

15.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3 The Shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and time as may be determined by the Manager or as the case may be the Board of Managers. The Manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

a. an amount equal to 0.25% of the nominal value of each shares shall be distributed equally to all Shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

b. The balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

## Chapter VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. - Applicable law

**17. Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Chapter VIII. Definitions

#### 18. Definitions.

"Available Amount"	means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed in reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P + CR) – (L + LR) Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles
"Cancellation Value Per Share"	means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.
"Interim Accounts"	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
"Interim Account Date"	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
"Total Cancellation Amount"	means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed."

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to reclassify with immediate effect (i) Florence BASTIN, category A1 manager, (ii) Rafal BATOR, category A1 manager and (iii) Tadeusz GALKOWSKI, category A2 manager, as managers without reference to a specific category.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer power to the board of managers to give effect to the previous resolutions. The board of managers is entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to the foregoing, including but not limited to updating the shareholders' register of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2.500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Rambrouch at the notarial office by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Polish Enterprise Fund V, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3718637 ("PEF"), qui détient 10.350 parts sociales de catégorie A dans la Société,

dûment représenté par M. Serge BERNARD, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

2. 5E Direct Invest (Cyprus) Ltd., une limited liability company (société à responsabilité limitée) constituée et existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social au Griva Digeni 115, Trident Centre, 3101 Limassol, Chypre et immatriculée au Registrar of Companies of Nicosia sous le numéro HE 103385 ("5E"), qui détient 1.650 parts sociales de catégorie B dans la Société,

dûment représentée par M. Serge BERNARD, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, (collectivement définis comme les "Associés").

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement avec lui.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés détiennent l'ensemble du capital social de PEF V Information Technology II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant un acte notarié du 16 août 2006 de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ayant un capital social de EUR 300.000, ayant son siège social au 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.314 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1406, page 67448, le 17 décembre 2005 (la "Société"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 29 décembre 2005 et publiés au Mémorial C, numéro 702, page 33659 le 6 avril 2006.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin que la Société puisse racheter ses propres parts sociales et l'article 6 se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les Sociétés Commerciales.

La Société a le pouvoir de racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social doivent être approuvée par une résolution des associés lors d'une assemblée générale et aux termes et conditions fixés par cette résolution. Les exigences de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts sont applicables. Etant entendu que si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat pourra être décidé uniquement dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles concernant l'excès du prix d'acquisition."

2. Approuver le rachat par la Société de toutes les 1.650 parts sociales de catégorie B de la Société, qui sont détenues par 5E, ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune (les "Parts Sociales Rachetées") et réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 41.250,- pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,- à EUR 258.750,- par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

3. Prendre acte de la démission de Richard Seewald en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

4. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 418.675,- afin de le porter de son montant actuel de EUR 258.750,- à EUR 677.425,- en émettant 16.747 nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les statuts de la Société, souscrites et entièrement payées par PEF par un apport en nature consistant en une créance que PEF détient vis-à-vis de la Société et représentant un apport d'un montant total de EUR 418.675,-.

5. Fixer le capital social souscrit de la Société à EUR 677.425,- et créer 10 catégories de parts sociales et convertir les 27.097 parts sociales de catégorie A existantes en 500 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, 2.955 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, 2.955 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, 2.955 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, 2.955 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, 2.955 parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, 2.955 parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, 2.955 parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune, 2.956 parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune et 2.956 parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

6. Modifier et refondre les statuts de la Société.

7. Reclasser avec effet immédiat (i) Florence Bastin, gérant de catégorie A1, (ii) Rafal Bator, gérant de catégorie A1, et (iii) Tadeusz Galkowski, gérant de catégorie A2, en tant que gérants sans mention d'une catégorie spécifique.

8. Conférer le pouvoir au conseil de gérance de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

9. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin que la Société puisse racheter ses propres parts sociales et l'article 6 se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les Sociétés Commerciales.

La Société a le pouvoir de racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social doivent être approuvée par une résolution des associés lors d'une assemblée générale et aux termes et conditions fixés par cette résolution. Les exigences de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts sont applicables. Etant entendu que si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat pourra être décidé uniquement dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles concernant l'excès du prix d'acquisition."

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de

(i) racheter par la Société à 5E toutes les 1.650 (mille six cent cinquante) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") et

(ii) de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 41.250,- (quarante et un mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) à EUR 258.750,- (deux cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées détenues par la Société. Le rachat des Parts Sociales Rachetées est documenté par un contrat de rachat de parts sociales conclu entre la Société et 5E.

PEF, étant le seul autre associé de la Société, prend acte et accepte le rachat de parts sociales et la réduction du capital social et accepte que les parts sociales qu'il détient dans la Société ne lui soient pas également rachetées au même moment.

En prenant cette résolution, 5E, ne détenant plus aucune part sociale dans la Société et n'étant de ce fait plus un associé de la Société, a quitté la réunion. PEF, en tant qu'associé unique de la Société conformément à cette résolution (ci-après dénommé "l'Associé Unique"), a pris les résolutions suivantes:

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique prend acte de la démission de Richard Seewald en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et lui donne quitus conditionnel, étant entendu que son quitus complet sera décidé lors de l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice comptable se terminant au 31 décembre 2012.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 418.675,- (quatre cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 258.750,-, (deux cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros) suite à la deuxième résolution ci-dessus, à EUR 677.425,- (six cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-cinq euros) en émettant 16.747 (seize mille sept cent quarante-sept) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et ayant les droits et obligations décrits dans les Statuts de la Société, souscrites et entièrement payées par PEF par un apport en nature consistant en une créance que la PEF détient vis-à-vis de la Société et représentant un apport d'un montant total de EUR 418.675,- (quatre cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) ("Apport en Nature")

#### *Souscription des Nouvelles Parts Sociales*

PEF déclare souscrire à la propriété des Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de EUR 418.675,- (quatre cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) et de payer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature d'un montant total de EUR 418.675,-, (quatre cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) lequel montant est entièrement alloué au capital social de la Société.

#### *Documents attestant de l'évaluation de l'Apport en Nature*

La valeur de l'Apport en Nature a été calculée et évaluée à EUR 418.675,- (quatre cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) sur base des documents suivants, qui resteront annexés au présent acte:

1. un rapport d'évaluation de PEF daté du 16 avril 2013 établissant la valeur et propriété de l'Apport en Nature en date du 16 avril 2013.

2. un rapport d'évaluation de la gérance de la Société daté du 16 avril 2013 certifiant l'évaluation de l'Apport en Nature en date du 16 avril 2013.

#### *Mise en oeuvre effective de l'Apport*

PEF déclare par la présente que:

- il a le pouvoir de faire l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit par lequel toute personne pourrait prétendre à ce que toute partie de l'Apport en Nature lui soit transférée;
- l'Apport en Nature est par la présente cédé et transféré à la Société; et
- le transfert de l'Apport en Nature à la Société sera effectif à la date du présent acte notarié actant l'augmentation du capital social de la Société par l'émission et la création des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le montant du capital social souscrit de la Société à EUR 677.425,- (six cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-cinq EUR) et de créer 10 (dix) catégories de parts sociales ayant les droits spécifiés ci-dessous et de convertir les 27.097 (vingt-sept mille quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de catégorie A existantes de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune en:

- 500 (cinq cents) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune;
- 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 2.955 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- 2.956 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune; et
- 2.956 (deux mille neuf cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et refondre les Statuts de la Société afin qu'ils se lisent dorénavant comme suit:

### **"Chapitre I<sup>er</sup> - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PEF V Information Technology II S.à r.l.", qui sera gouvernée par les lois concernant une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi") ainsi que les présentes statuts (les "Statuts").

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés, délibérant selon la manière requise pour modifier les Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou sociale de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance de la Société le cas échéant.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### 3. Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise de garanties ou d'option d'achat et de toute autre manière, par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, ou faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.3 Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à tout affilié ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4 Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II - Capital - Parts sociales

### 5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-cinq Euro (EUR 677.425) représenté par:

- (1) 500 parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"); dernières à être remboursées
- (2) 2.955 parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- (3) 2.955 parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- (4) 2.955 parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- (5) 2.955 parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- (6) 2.955 parts sociales de catégorie "F" (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- (7) 2.955 parts sociales de catégorie "G" (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- (8) 2.955 parts sociales de catégorie "H" (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- (9) 2.956 parts sociales de catégorie "I" (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- (10) 2.956 parts sociales de catégorie "J" (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Sans préjudice des autres dénominations utilisées dans ces Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J sont ensemble définies comme les "Catégories de Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après désignés comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.

5.2 Tout montant payé en supplément de la valeur nominale de toute Part Sociale devra être alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui devra être attachée et réservée aux détenteurs desdites Parts Sociales.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

5.4 Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les Sociétés Commerciales.

La Société a le pouvoir de racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social doivent être approuvée par une résolution des associés lors d'une assemblée générale et aux termes et conditions fixés par cette résolution. Les exigences de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts sont applicables. Etant entendu que si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat pourra être décidé uniquement dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles concernant l'excès du prix d'acquisition. Les exigences de majorité et de quorum applicables aux modifications des Statuts devront s'appliquer.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telles Catégories de Parts Sociales de telles annulations et remboursements de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie J). Pour écarter tous doutes, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Parts Sociales B en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Parts Sociales C en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Parts Sociales D en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Parts Sociales E en circulation; aucune Part

Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Part Sociale F en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Parts Sociales G en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Parts Sociales H en circulation; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat des Catégories de Parts Sociales J en circulation.

5.6 Dans le cas d'une réduction de capital par le biais d'un remboursement et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu par cet article 5); ladite Catégorie de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs au pro rata de leur détention dans une telle Catégorie de Parts Sociales au Montant Disponible (cependant dans la limite du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs des Parts Sociales des Catégories de Parts Sociales rachetées et annulées devront recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales pertinentes détenue par eux et annulée.

5.7 Sur un rachat et une annulation de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales pertinentes, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, car un seul propriétaire est admis par Part Sociale. Les propriétaires indivis devront désigner un représentant à l'égard de la Société.

**7. Art. 7. Cession de parts sociales.**

7.1 Dans le cas d'un Associé unique, les parts sociales de la Société détenues par un seul Associé sont librement cessibles.

7.2 Dans le cas de plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associés peuvent être cédées par application des exigences des articles 189 et 190 de la Loi.

### Chapitre III - Gérance

**8. Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution du/des associé(s). Si la Société est administrée par un seul Gérant, il sera désigné comme le "Gérant Unique". Si la Société est administrée par une pluralité de Gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants peuvent ne pas être des associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif par une résolution du/des associé(s).

**9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans ses rapports avec des tiers, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et prendre et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, sous réserve de leur respect avec cet article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux assemblées générales des Associés relèvent de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, dans le cas d'un Gérant Unique, engagée par la seule signature du Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué dans le cas d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

**11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses pouvoirs pour accomplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les pouvoirs et responsabilités de tel mandataire ainsi que sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

**12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité des gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant peut participer, à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou fax ou e-mail ou lettre un autre gérant comme étant son représentant. Un gérant peut également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, une telle nomination devant être confirmée par écrit ultérieurement.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de matériel de conférence téléphonique ou vidéo conférence est autorisée à condition que chaque gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants utilisant ou non cette technologie et chaque gérant participant sera réputé être présent et sera autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les gérants est valable et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle résolution pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil de Gérance devront être signés par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.8 Les extraits de procès-verbaux pourront être certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par tout Gérant ou à l'occasion d'une réunion du Conseil de Gérance.

#### **Chapitre IV - Assemblée générale des associés**

##### **13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale (du) des associé(s) - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique aura tous les pouvoirs dévolus aux assemblées générales des Associés et prendra les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé prendra part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé aura des droits de vote commensurable à sa participation. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée pourra valablement se tenir sans convocation préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés dans la Société, les décisions des Associés devront être adoptées lors d'assemblées devant être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et exprimer son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une assemblée générale des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement adoptées que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins trois-quarts du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

#### **Chapitre V - Exercice comptable**

##### **14. Art. 14. Exercice comptable.**

14.1 L'exercice comptable de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 A la fin de chaque exercice comptable, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, et le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Chaque Associé peut inspecter l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

##### **15. Art. 15. Distribution sur parts sociales.**

15.1 Chaque année, des profits annuels déterminés conformément avec les dispositions légales applicables et principes comptables, cinq pour cent devront être déduits et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Le solde pourra être distribué aux Associés suite à une décision d'une assemblée générale des associés conformément avec les dispositions suivantes.

15.3 Les Associés peuvent décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le Gérant Unique ou selon le cas, le Conseil de Gérance montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmentés des profits reportés et des réserves distribuables mais réduits des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément aux dispositions suivantes.

15.4 Un compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés sur décision d'une assemblée générale des Associés conformément aux dispositions suivantes. L'assemblée générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à un compte de réserve légale.

15.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le Gérant Unique ou selon le cas par le Conseil de Gérance, et être payés à tout endroit et lieu déterminés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance selon le cas. Le Gérant Unique ou selon le cas par le Conseil de Gérance peut déterminer finalement le taux de change applicable à toute conversion du dividende dans sa devise de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale durant cinq (5) années ne pourra pas être réclamé par la suite par le détenteur d'une telle Part Sociale et ne sera pas

due au détenteur d'une telle Part Sociale et devra revenir à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs de Parts Sociales.

15.6 En cas d'une déclaration de paiement, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

a) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué également à tous les Associés au pro rata de leurs parts sociales indépendamment de leur catégories; et

b) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, au détenteur de Parts Sociales de Catégorie A).

## Chapitre VI - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne devra pas être dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou de l'un des Associés.

16.2 La liquidation de la Société devra être décidée par une assemblée des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommé(s) par les Associés qui devront déterminer leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans ces Statuts.

## Chapitre VIII - Définitions

### 18. Définitions.

"Montant Disponible"	désigne le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables est (ii) selon le cas, tout montant de réduction de capital social et réserve légale liée à toute Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduite par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve selon les exigences légales ou inhérentes à ces Statuts, chaque fois comme établis par les Comptes Intérimaires pertinents (pour écarter tout doute, sans double calcul) afin que: AA = (NP+P+CR)-(L+LR) Où: AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables CR = le montant de toute réduction de capital social et réserve légale relative à une Catégorie de Parts Sociales devant être annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes devant être placées en réserve(s) selon les exigences de la Loi ou des Statuts
"Valeur d'Annulation par Part Sociale"	désigne le montant de l'annulation par Part Sociale devant être payé aux Associés.
"Comptes Intérimaires"	désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire.
"Date de Compte Intérimaire"	désigne la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinentes.
"Montant Total d'Annulation"	désigne le montant à payer au titre du prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi rachetées

101212

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de reclasser avec effet immédiat (i) Florence Bastin, gérant de catégorie A1, (ii) Rafal Bator, gérant de catégorie A1 et (iii) Tadeusz Galkowski, gérant de catégorie A2, en tant que gérants sans référence à une catégorie spécifique.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au conseil de gérance le pouvoir de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus. Le conseil de gérance est autorisé à faire toutes les choses nécessaires et utiles ayant trait à ce qui précède, notamment mais pas exclusivement concernant la mise à jour du registre des associés de la Société.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.500 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Rambrouch, en l'étude notariale, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu à la partie comparante, qui est connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et résidence, ladite personne a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juin 2013. Relation: RED/2013/962. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 juin 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013097199/803.

(130118053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.079.

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Murat S.A., société de gestion de patrimoine familial", dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 138079, constituée par acte en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C n°1198 du 17 mai 2008 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du par acte en date du 13 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 665 du 13 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie REHM, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier OTJACQUES, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.102 (trois mille cent deux) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dispense de justifier la convocation.
2. Dissolution de la Société et mise en liquidation de celle-ci.
3. Nomination d'un liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'actionnaire unique décide de renoncer à la justification des formalités de convocation, se considérant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de liquidateur la société anonyme de droit panaméen "ODESSA SECURITIES S.A.", avec siège social à Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East, Panama, République de Panama, constituée par acte du 19 avril 1999, immatriculée depuis le 23 avril 1999 au registre public de Panama, microjacket 360295, film 65167, frame 89.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Nathalie REHM, Patrick VAN HEES, Xavier OTJACQUES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2013. Relation GRE/2013/2507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097109/66.

(130117315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**PEERMONT FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.083.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société de gestion de patrimoine familial "PEERMONT FINANCE SA - SPF", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164 083, a été constituée suivant acte reçu le 12 octobre 2011, publié au Mémorial C 2934 page 140822 du 30 novembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent) chacune, intégralement libérées, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux Administrateurs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à R.L.", ayant son siège social à Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29600. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013097198/61.

(130117098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Pharus Management Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.798.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE NEUF JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme de droit suisse PHARUS HOLDING S.A., ayant son siège social à Via Pollini, CH-6850 Mendrisio, enregistrée au R.C.S. du Canton du Tessin (Suisse) sous le numéro CH-501.3.015.025-2, représentée par Monsieur Davide BERRA, Président et administrateur unique de PHARUS HOLDING S.A., demeurant professionnellement à Mendrisio,

ici représenté par Madame Lidia PALUMBO, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration daté du 02 juillet 2013, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme dénommée «Pharus Management Lux S.A.», ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, R.C.S. Luxembourg B 169.798, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 03 juillet 2012, publié au Mémorial C du 09 juillet 2012 sous le numéro 1720.

L'actionnaire unique déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille euros) à EUR 750.000.- (sept cent cinquante mille euros), par la création et l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.- EUR (mille euros) par action, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5., premier alinéa des statuts.

4. Divers.

L'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 350.000.- (trois cent cinquante mille euros) à EUR 750.000.- (sept cent cinquante mille euros), par la création et l'émission de 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.- EUR (mille euros) par action, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

#### *Deuxième résolution*

Alors est intervenu aux présentes, l'actionnaire unique PHARUS HOLDING S.A., prénommé, représenté par Madame LIDIA PALUMBO, en vertu de la prédite procuration donnée le 02 juillet 2013, jointe en annexe au présent acte.

Lequel actionnaire, représenté comme il est dit ci-avant, déclare souscrire à la totalité des 400 (quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.- EUR (mille euros) par action.

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence du 100% par un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 400.000.- (quatre cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la société afin que celui-ci ait la nouvelle teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 750.000.- (sept cent cinquante mille euros), représenté par sept cent cinquante (750) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 1.850.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es-qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. PALUMBO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 juillet 2013. Relation: RED/2013/1163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013097187/63.

(130117272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Universal Strategy Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 148.877.

---

Le Rapport annuel Révisé et l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 et l'allocation du résultat relative à l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093716/12.

(130114079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Os Serranos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Café l'Eclipse.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 35, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 178.586.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu

Madame Maria Helena MARTINS PEREIRA, salariée, née le 1<sup>er</sup> février 1956 à Santa Maria de Viseu, Portugal, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, restauration et restauration ambulante.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de OS SERRANOS S.à r.l..

La société aura pour enseigne commerciale: «Café l'Eclipse».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Madame Maria Helena MARTINS PEREIRA, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2013.

#### *Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique:

Monsieur Antonio José PAIS GUEDELHA, cuisinier, né le 12 juillet 1966 à Teixoso/Covilhã, Portugal, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

2. Le siège social est fixé à L-4041 Esch-sur-Alzette, 35, rue du Brill.

#### *Avertissement*

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. H. Martins Pereira, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2013. REM/2013/1188. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097178/92.

(130117831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

### **Rocel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 178.592.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«JOTABE S.A.» une société anonyme ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 160.066, représentée par son administrateur de type A Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né le 1<sup>er</sup> juillet 1978 demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ROCEL S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

#### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins,

actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mercredi mois de Juin à 18:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme ci-avant, déclare qu'elle a souscrit les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille euros (1.000.-EUR).

##### *Décisions de l'actionnaire unique*

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'entière du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:

- Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, prénommé, né le 1<sup>er</sup> Juillet 1978 à Coimbra (P) demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
- Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né le 21 novembre 1973 à Rocourt, (Belgique), demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
- Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

La société «TONUS & CUNHA Associés S.à r.l.» une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 139.158.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

4. Le siège social de la société est fixé à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu par nom, prénom état et demeure par le notaire instrumentant celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30821. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04/07/2013.

Référence de publication: 2013097237/161.

(130118095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Taingaped Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.183.

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

Par devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Claude Di Palma (épouse Depagniat), demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 74 bis, boulevard Maurice Barrès (ci-après désigné l'«Actionnaire 1»);

2) Monsieur Gérard Depagniat, né à Sète (France), le 4 août 1953, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 74 bis, boulevard Maurice Barrès (ci-après désigné l'«Actionnaire 2»); et

3) Mademoiselle France Depagniat, demeurant à boulevard Maurice Barrès, 78, F-92200 Neuilly-sur Seine, (ci-après désignée l'«Actionnaire 3» et ensemble avec l'Actionnaire 1 et l'Actionnaire 2 désignés les «Actionnaires»),

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire:

I. de constater que l'Actionnaire 1, l'Actionnaire 2 et l'Actionnaire 3 sont les actionnaires de la société anonyme TAINGAPED HOLDING S.A., ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B177.183, constituée par acte reçu par Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, le 02 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 22.057.568,- (vingt deux millions cinquante sept mille cinq cent soixante huit euros) par l'émission de 22.057.568 (vingt deux millions cinquante sept mille cinq cent soixante huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles actions de la Société par l'Actionnaire 1 et l'Actionnaire 2 via un apport d'actions;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

4. Divers.

*Première résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 22.057.568,- (vingt deux millions cinquante sept mille cinq cent soixante huit euros) afin de porter son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à un montant de EUR 22.107.568,- (vingt deux millions cent sept mille cinq cents soixante huit euros).

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires ont décidé d'émettre 22.057.568 (vingt deux millions cinquante sept mille cinq cent soixante huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

*Troisième résolution*

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

L'Actionnaire 1 a déclaré:

- souscrire et libérer en totalité 17.662.440 (dix sept million six cents soixante deux mille quatre cents quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, pour un montant total de EUR 17.662.440,- (dix sept million six cents soixante deux mille quatre cents quarante euros);

par l'apport en nature de 87.000 (quatre vingt sept mille) parts sociales de la société JENNY PARTNERS FRANCE HOLDING, une société de droit français, avec siège social à 125, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 445 212 830 pour un montant total de EUR 11.544.900,- (onze millions cinq cents

quarante quatre mille neuf cents euros) et de 22.000 (vingt deux mille) parts sociales de la société JENNY FRANCE HOLDING, une société de droit français, avec siège social à 125, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 442 261 988 pour un montant total de EUR 6.117.540,- (six millions cent dix-sept mille cinq cents quarante euros) (ci après les «Parts Sociales»).

L'Actionnaire 2 a déclaré:

- souscrire et libérer en totalité 4.395.128 (quatre millions trois cents quatre vingt quinze mille cent vingt huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, pour un montant total de EUR 4.395.128,- (quatre millions trois cents quatre vingt quinze mille cent vingt huit euros);

par l'apport en nature de 12.166 (douze mille cent soixante six) parts sociales de la société JENNY PARTNERS FRANCE HOLDING, une société de droit français, avec siège social à 125, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 445 212 830 pour un montant total de EUR 1.614.428,20 (un million six cents quatorze mille quatre cents vingt huit euros et vingt centimes) et de 10.000 (dix mille) parts sociales de la société JENNY FRANCE HOLDING, une société de droit français, avec siège social à 125, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 442 261 988 pour un montant total de EUR 2.780.700,- (deux millions sept cents quatre vingt mille sept cents) (ci après les «Parts Sociales»).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Les preuves de l'existence et de la valeur des Parts Sociales ont été données au notaire.

De plus, la valeur des Actions a été confirmée dans le rapport de l'auditeur élaboré par Monsieur Julien Didiejean, en date du 17 juin 2013, qui conclut comme suit: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 22.057.568 actions d'une valeur nominale du EUR 1,- chacune à émettre en contrepartie."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** «Le capital social est fixé à vingt deux millions cent sept mille cinq cents soixante huit euros (EUR 22.107.568,-) représenté par vingt deux millions cent sept mille cinq cents soixante huit (22.107.568) actions, ayant toute une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque action sont déterminés ci-dessous.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille soixante euros (EUR 6.060,-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: DI PALMA, G. DEPAGNIAT, F. DEPAGNIAT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 28391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097323/92.

(130117365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

#### **Team CLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.617.

L'an deux mille treize, le vingt juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Jacques LUISETTI, gérant de société, né à Marseille (France), le 17 avril 1963, demeurant à F-13011 Marseille, 29, boulevard des Fabres, Villa Mont Louis,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "TEAM CLS S.A.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142617, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2733 du 10 novembre 2008;

- Que le comparant est le seul actionnaire actuel (l'"Actionnaire Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de Foetz à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, et de modifier subséquemment l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097324/46.

(130117306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

#### **Vesalius Biocapital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.189.

In the year two thousand thirteen, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Vesalius Biocapital I S.A. SICAR ", a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132300,

here represented by:

Mrs Pascale TROQUET, private employee, with professional address at 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Strassen on July 2<sup>nd</sup>, 2013,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "VESALIUS BIOCapital HOLDINGS S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139189 and incorporated on 9 June 2008 before Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1595 of 28 June 2008 (hereinafter the "Company").

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, of 1 April 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1282 of 14 June 2011.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an aggregate amount of ONE MILLION EURO (1'000,000.- EUR) in order to increase the share capital from its current amount of THREE MILLION FIFTY THOUSAND EURO (3'050'000.- EUR) up to an amount of FOUR MILLION FIFTY THOUSAND EURO (4'050'000.- EUR) by the issuance of TWO THOUSAND (2'000) new fully paid-up shares with a par value of FIVE HUNDRED EURO (500.- EUR) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES to subscribe, in his own name, the TWO THOUSAND (2'000) newly issued shares by the Company, with a par value of FIVE HUNDRED EURO (500.-EUR) each.

The amount of ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) is at the disposal of the Company and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

The sole shareholder RESOLVES to amend Article five (5) first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company, to give such first paragraph henceforth the following new wording:

**Art. 5. (first paragraph).** "The subscribed corporate capital of the company is fixed at FOUR MILLION FIFTY THOUSAND EURO (4'050'000.- EUR) divided into EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED (8'100) shares with a par value of FIVE HUNDRED EURO (500.- EUR) per shares."

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at € 2,300.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Vesalius Biocapital I S.A. SICAR ", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 1B, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 132300, ici représentée par:

Madame Pascale TROQUET, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Strassen le 2 juillet 2013,

laquelle procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de "VESALIUS BIOCapital HOLDINGS S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 1B, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139189 et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 9 juin 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1595 du 28 juin 2008 (ci-après la "Société").

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 1 avril 2011, publié au mémorial C numéro 1282 du 14 juin 2011.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique a DECIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant total de UN MILLION EURO (4'000'000.- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de TROIS MILLIONS CINQUANTE MILLE EURO (3'050'000.- EUR) à un montant de QUATRE MILLIONS CINQUANTE MILLE EURO (4'050'000.- EUR) par l'émission de DEUX MILLE (2'000) actions nouvelles intégralement libérées d'une valeur nominale de CINQ CENTS EURO (500.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la catégorie concernée.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique a DECIDÉ de souscrire, pour son propre compte, les DEUX MILLE (2'000) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ CENTS EURO (500.- EUR) chacune.

Le montant de UN MILLION EURO (1'000'000.- EUR) est à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique a DECIDÉ de modifier consécutivement l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société afin de donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** "Le capital souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS CINQUANTE MILLE EUROS (4'050,000.- EUR) divisé en HUIT MILLE CENT (8,100) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EURO (500.- EUR) par action."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement € 2.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TROQUET, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/07/2013. Relation: EAC/2013/8967. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097362/106.

(130117106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**Eco-Maison S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8293 Keispelt, 33, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 152.334.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme Eco-Maison S.A., dont le siège social à L-8293 Keispelt, 33 rue de Mersch, de fait inconnu a cette adresse, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 152.334.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013094672/15.

(130114738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Arepo BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 230.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.806.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of Arepo BZ S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 47 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on Mai 28, 2013, currently pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial).

**THERE APPEARED:**

- Sator Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.445,

here represented by Regis Galiotto, notary's clerck, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred seventeen thousand five hundred Euro (EUR 217,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000.-) by way of the issuance of two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred seventeen thousand five hundred Euro (EUR 217,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000.-) by way of the issuance of two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe for two hundred seventeen thousand five hundred (217,500) new shares, in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-two million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 22,987,500.-), it being understood that such contribution shall entirely be allocated as follows:

- an amount of two hundred seventeen thousand five hundred Euro (EUR 217,500.-) to the share capital account of the Company; and
- an amount of twenty-two million seven hundred seventy thousand Euro (EUR 22,770,000.-) to the share premium account of the Company.

The amount of twenty million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 22,987,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two hundred thirty thousand Euro (EUR 230,000.-), represented by two hundred thirty thousand (230,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each"

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the Meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-)

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinquième jour de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de Arepo BZ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social situé au 47 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et dans un processus d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 mai 2013, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) est en cours.

#### **A COMPARU:**

- Sator Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est située au 47 Avenue John F. Kennedy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.445,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'inscrire ce qui suit:

I. que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux cent dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 217.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à deux cent trente mille Euro (EUR 230.000,-), par l'émission de deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 217.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à deux cent trente mille Euro (EUR 230.000,-), par l'émission de deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) parts sociales supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent dix-sept mille cinq cents (217.500) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 22.987.500,-) entendu que cet apport sera intégralement affecté comme suit:

- un montant de deux cent dix-sept mille cinq cents Euro (EUR 217.500,-) au compte de capital social de la Société; et

- un montant de vingt-deux millions sept cent soixante-dix mille Euro (EUR 22.770.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 22.987.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent trente mille Euro (EUR 230.000,-), représenté par deux cent trente mille (230.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27394. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097458/172.

(130119404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

### **IBS Asset Management B.V., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

**Capital social: EUR 25.036,00.**

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.583.

#### OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap): IBS Asset Management B.V.. ayant son siège au Museumplein 5C, 1071 DJ Amsterdam, Les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) sous le no. 33286180 (la «Société»), en date du 11 juin 2013, qu'une succursale est ouverte à Luxembourg:

- Nom du succursale de la Société: IBS Asset Management B.V.. Luxembourg Branch.

- Adresse de la succursale: 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

- Objet social:

(a) donner des conseils dans le domaine des investissements, faisant publications dans les médias concernant les investissements et l'organisation des réunions sur le sujet;

(b) la fourniture d'informations et l'organisation de cours concernant l'investissement de fonds et des stratégies d'investissements;

(c) pratiquer le journalisme et faire des publications sur les finances et l'économie;

(d) réglage, de participer en quelque façon, la gestion et supervision d'entreprises d'autres personnes morales de quelque nature;

(e) l'ouverture et l'exploitation d'une succursale à Luxembourg;

(f) le financement de sociétés, de partenariats et d'autres personnes morales; par emprunts et l'assemblage des fonds d'investissements y compris, l'émission d'obligations, de débentures ou d'autres titres ou de valeurs mobilières;

(g) fournir des conseils et de prestation de services aux sociétés, associations et autres personnes morales et entreprises avec lesquelles la Société est liée dans un groupe et à des tiers;

(h) fournir des garanties, l'engagement de la Société et de conférer des charges sur les actifs de la Société vis-à-vis des sociétés, associations et autres personnes morales et entreprises avec lesquelles la Société est liée dans un groupe et vis-à-vis des tiers;

(i) l'obtention, conférer des charges, gérer, (re-)affrètement, l'exploitation, le financement et la disposition des biens (im)mobilières, les biens inscrits et actifs ainsi que l'exploitation, l'administration et l'exercice de les droits et obligations liées aux ces biens (im)mobilières, biens inscrits et actifs de la Société;

(j) développer, mettre en oeuvre et coordonner des projets immobilières; (k) commerce de devises, des titres et des actifs en général;

(1) développer et commercialiser des brevets, marques, licences, know-how et autres droits de propriété intellectuelle, et

(m) la fourniture de tous les types d'activités industrielles, financières et commerciales, ainsi que tout ce qui y est reliée ou peut-être propice à celui-ci, tout dans le sens le plus large du mot.

L'objet social de la Société consiste ainsi à promouvoir et à favoriser les intérêts du groupe dont la Société fait partie.

Membres du conseil de gérance de la Société:

- Monsieur Rogier Christiaan RAKE, gérant, né le 20 août 1972 à Ten Boer, les Pays-Bas, résidant professionnellement au Museumplein 5C, 1071 DJ Amsterdam, Les Pays-Bas.

- Monsieur Johannes Jacobus Bernardus VAN DIJK, gérant, né le 4 juillet 1962 à Amsterdam, les Pays-Bas, résidant professionnellement au Museumplein 5C, 1071 DJ Amsterdam, Les Pays-Bas;

- Monsieur Timothy TIMMERMANS, gérant, né le 2 décembre 1963 à Schiedam, Les Pays-Bas, résidant professionnellement au Museumplein 5C, 1071 DJ Amsterdam, Les Pays-Bas;

- Monsieur Gijsbert Frederik Hubert LIPSCH, né le 17 décembre 1969 à Klimmen, Les Pays-Bas, résidant professionnellement au Museumplein 5C, 1071 DJ Amsterdam, Les Pays-Bas;

- Monsieur Johan Robert Gustaaf BETLEM, né le 6 février 1960 à Utrecht, Les Pays-Bas, résidant professionnellement au Museumplein 5C, 1071 DJ Amsterdam, Les Pays-Bas Représentants permanents de la Société pour l'activité de la succursale:

- Monsieur Rogier Christiaan RAKE, prénommé;
- Monsieur Johannes Jacobus Bernardus VAN DIJK, prénommé;
- Monsieur Timothy TIMMERMANS, prénommé;
- Monsieur Gijsbert Frederik Hubert LIPSCH, prénommé;
- Monsieur Johan Robert Gustaaf BETLEM, prénommé;

Pouvoirs de signature: la Société sera engagée envers des tiers par la signature conjointe de deux de ses gérants. La signature conjointe de deux représentants permanents engage également la succursale. Les représentants permanents sont autorisés à prendre des décisions, à faire des actes et à signer tout document au nom de la succursale dans le cadre de la réalisation, de l'exécution de l'objet de celle-ci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

*Pour IBS Asset Management B.V., Luxembourg Branch*

Susanne Th. Kortekaas

*Mandataire*

Référence de publication: 2013097418/67.

(130118296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**in-edite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.714.

L'an deux mille treize,

le cinq juillet.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Francisco MOREIRA, Ingénieur en informatique et automatisme de l'industrie, né à Thionville (France), le 17 octobre 1975, demeurant à F-57310 Bousse, 1, rue Claude Monet.

2.- La société anonyme de droit belge IBGRAF Business Solutions S.A., ayant son siège social à B-4040 Herstal, rue d'Abhooz 27, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0806.286.368.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé, données en date du 29 mai 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les associés de la société à responsabilité limitée "inedite S.à r.l.", avec siège social à L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137714 (NIN 2008 2412 620).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1110 du 6 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 17 février 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 855 du 31 mars 2012;

- suivant acte reçu par ledit notaire Henri BECK en date du 7 mars 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1079 du 7 mai 2013.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés constatent que suivant cession de parts sociales sous seing privé du 29 mai 2013, Monsieur Francisco MOREIRA, préqualifié, a cédé cinquante (50) parts sociales à IBGRAF Business Solutions SA, préqualifiée, au prix convenu entre parties.

Une copie de ladite cession de parts sociales, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Monsieur Francisco MOREIRA, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, Avenue des Hauts-Fourneaux à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Beckerich.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Carlo GOEDERT.

Enregistré à Echternach, le 10 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1295. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097433/56.

(130119518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Eurocar Diffusion Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.727.

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Romuald QUARANTA, gérant de société, né à Thionville (France) le 12 juillet 1973, demeurant à B-6780 Hondelange, rue des Rochers, 17,

détenteur de dix (10) parts sociales.

2.- Madame Anne GACHER, employée, née à Thionville (France) le 20 septembre 1984, demeurant à F-57100 Thionville, 77, rue Meilbourg,

détentrice de quatre-vingt-dix (90) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-François KIEFER, employé, demeurant à Hettange-Grande (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juin 2013, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "EUROCAR DIFFUSION S.à r.l." (numéro d'identité 2012 24 09 059), avec siège social à L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 167.727, constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1137 du 4 mai 2012,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy et de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. al. 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Rodange."

101232

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: QUARANTA, GACHER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013096546/41.

(130116590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Naxara SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.619.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juin 2013*

*Deuxième résolution*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de la société ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B numéro 47771, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la société à compter de ce jour, pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, afin d'effectuer la revue des comptes de la société pendant l'exercice 2013.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de l'Administrateur Madame Nadine VINCENT et désigne à partir de ce jour Monsieur Christophe BERNE, employé privé, né à Paris (France) le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAXARA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013093527/22.

(130114199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

—  
*Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 16 juin 2011 sous la référence L110093371*

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 16 juin 2011 sous la référence L110093371.

Il y a lieu de lire qu'Ernst & Young est réviseur d'entreprises agréé de la Société et non commissaire aux comptes de la Société.

Toutes les autres mentions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

UBS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013093706/18.

(130114039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.